

Le Maître de mémoire

C'est un professionnel apte à prendre du recul au regard de l'exercice professionnel et à accompagner un étudiant dans une démarche de recherche se concrétisant par l'élaboration du mémoire de fin d'études.

Cette fonction requiert **engagement et disponibilité**. Le maître de mémoire est responsable de la mise en œuvre et de la pertinence méthodologique. Il s'assure de l'exécution du contrat passé avec l'étudiant. **Par contre il n'est ni garant du résultat, ni de la qualité de la production fournie par l'étudiant.**

Le rôle du Maître de mémoire

1 – Auprès de l'étudiant

- Il précise ses exigences en tant que Maître de mémoire, et le contrat de guidance qu'il négocie avec l'étudiant.
- Il fixe en concertation avec lui les échéances du calendrier établi (fréquence des rencontres, rendu des travaux), les consignes et objectifs d'une rencontre à l'autre.
- Il sollicite son questionnement en vue de faciliter la construction de la problématique.
- Il l'accompagne dans sa démarche de réflexion et d'implication.

De son côté l'étudiant s'engage à tenir compte des conseils et à respecter les consignes données par son Maître de mémoire (particulièrement les consignes relatives au rythme des échanges et au rendu du travail rédigé).

2 – Vis-à-vis du travail

- Il aide l'étudiant à initier une méthodologie appropriée au sujet
- Il l'aide également dans l'identification du référentiel théorique.
- Il vérifie la pertinence du choix, de la construction des outils de recueil de données.
- Il facilite la recherche bibliographique et la recherche de contacts avec des personnes susceptibles d'aider ou d'informer l'étudiant.
- Il prévoit les réajustements nécessaires quant aux différentes étapes de la démarche de recherche.
- Il supervise les parties rédigées tout au long de leur production.

3 – Vis-à-vis de l'Institut de Formation

- Il provoque un contact avec l'équipe pédagogique si la progression de l'étudiant n'est pas satisfaisante ou si celui-ci ne respecte pas ses recommandations.
- Dans la mesure du possible, il tient le compte des rencontres (durée, fréquence). Il note leurs dates et le nombre d'heures consacrées par l'étudiant à ces échanges. Ces éléments pourront servir d'argument à un désengagement éventuel de cette responsabilité.

La guidance s'effectue jusqu'à la soutenance du mémoire et doit pouvoir être maintenue sur une période de 7/8 mois (septembre/octobre à fin avril). Le Maître de mémoire et l'étudiant fonctionnant sur un mode contractuel, en cas de désaccord entre les deux parties, le Maître de mémoire peut refuser de poursuivre la direction du mémoire de l'étudiant. Il prévient le directeur de l'Institut de formation et lui fait part des raisons de sa décision. L'étudiant peut également demander à changer de Maître de mémoire en accord avec celui-ci et sur demande écrite argumentée auprès de l'Institut. L'acceptation de la demande de l'étudiant est soumise à deux conditions:

- avoir trouvé un autre Maître de mémoire
- ne pas changer de direction de mémoire au delà de la date de validation des modules théorique et théorico-cliniques (fin février/ début mars) de façon à permettre la réorganisation de la guidance dans des délais raisonnables.